

CONV 137/02

NOTE DE TRANSMISSION

du : Secrétariat

à la : Convention

Objet : **Débat national sur l'avenir de l'Europe :**
 - Belgique

Les membres de la Convention trouveront en annexe le rapport sur le débat national sur l'avenir de l'Europe tel qu'il se déroule en Belgique.

CONVENTION EUROPEENNE

Rapport sur le débat national belge sur l'avenir de l'Union européenne.

En Belgique, un débat sur l'avenir de l'Union européenne avait été ouvert dès avant l'adoption de la Déclaration de Laeken ; avec la tenue de la Convention, certaines initiatives ont déjà été prises visant à le poursuivre, mais d'autres suivront pour l'intensifier et l'amplifier.

Le débat est très décentralisé, les initiatives émanant non seulement des « conventionnels » désignés par le Parlement et le chef du Gouvernement, mais aussi des institutions comme le Parlement fédéral, et singulièrement son Comité d'avis pour les questions européennes, des partis politiques, des associations d'entreprises, des syndicats, des organes réunissant les uns et les autres comme le Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail, d'associations privées ou d'ONG agissant isolément ou collectivement, de centres d'études et de recherches. Le désir que le débat soit davantage structuré a été émis.

Comme souhaité par le Presidium, les conventionnels belges s'attachent à développer, individuellement ou collectivement, au travers de leurs réseaux respectifs et avec les moyens dont chacun dispose, une double campagne. Celle-ci vise d'une part à informer et à sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux de la Convention, les thèmes qui y sont abordés, et l'évolution des débats qui y sont menés ; elle vise d'autre part à écouter les préoccupations et recueillir les opinions sur les options possibles quant au développement futur de l'Union.

Un des défis est d'éviter que le débat ne reste pas confiné dans le seul cercle des spécialistes, qu'ils appartiennent au monde politique, au secteur académique ou à celui des lobbyistes. A cet égard, l'appui des media et le recours à l'internet - un site spécifique www.euconvention.be a été créé pour l'occasion – devraient contribuer à une diffusion plus large de l'information en la rendant accessible au public le plus large possible, y compris celui des jeunes. Dans le même but, des représentants des différents secteurs de la société que sont les partenaires sociaux, le monde de l'enseignement et de la recherche, celui de la culture, la presse, les partis politiques, sont non seulement entendus directement par les conventionnels comme reflétant les diverses opinions qui peuvent s'exprimer dans la société belge, mais ils ont été priés de démultiplier eux-mêmes le débat au sein de leurs milieux respectifs.

Au titre de la **sensibilisation** aux enjeux de la Convention, un effort particulier de « vulgarisation » -avec le développement d'outils pédagogiques ad hoc- a été entrepris tant en ce qui concerne les objectifs et le fonctionnement actuels de l'Union européenne, que les questions soulevées dans la Déclaration de Laeken.

Les informations relatives aux travaux de la Convention proprement dite et à la participation des conventionnels belges figurent non seulement sur le site électronique créé à cet effet, mais sont aussi relayées par divers media d'information générale ainsi que par les organes de communication propres aux secteurs mentionnés ci-dessus.

La **consultation**, qui devra se poursuivre au fur et à mesure que progressera la Convention, prend des formes diverses :

- l'audition publique par laquelle le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes se met à l'écoute des préoccupations et opinions des différents secteurs de la société par rapport à la construction européenne dans son principe global mais aussi dans ses aspects particuliers;
- le forum-rencontre qui permet à un ou plusieurs « conventionnels », avec le soutien éventuel des partis politiques auxquelles ils appartiennent, de s'enquérir auprès de représentants d'organisations, notamment professionnelles et syndicales, d'ONG et d'associations poursuivant des buts spécifiques, de leurs points de vue sur les options de la construction européenne et/ou certaines questions évoquées au sein de la Convention ;
- le colloque organisé sous les auspices de centres de réflexion et de recherche où conventionnels et leaders d'opinion des divers secteurs de la société civile peuvent confronter leurs points de vue ;
- le forum internet ouvert sur le site belge de la convention, permet aux citoyens qui le souhaitent, à titre individuel ou collectif, de s'exprimer librement mais aussi sur la base d'un questionnaire-sondage portant sur l'avenir de l'Europe ainsi que les objectifs et modalités de fonctionnement de l'Union.

Une attention spécifique étant portée aux jeunes, ceux-ci sont appelés à s'exprimer plus particulièrement au travers de :

- simulations d'une convention
- concours de rédaction
- questionnaire diffusé dans les classes terminales de l'enseignement secondaire.

Un grand nombre des activités énoncées ci-dessus sont programmées pour les semaines et mois à venir de sorte qu'il est difficile de donner dès à présent une synthèse de la consultation ; les premières contributions et interventions des conventionnels belges reflètent toutefois les tendances lourdes des opinions recueillies dès avant la Déclaration de Laeken et confirmées depuis le début des travaux de la Convention.

Parmi **les préoccupations le plus souvent émises** et qui rejoignent largement les enseignements de l'euro-baromètre, on mentionnera :

- l'affirmation que l'Union européenne est un projet politique et pas seulement économique
- le souhait de voir l'Union européenne apparaître plus visiblement comme une société de valeurs, de droits garantis et de devoirs
- le renforcement du modèle social européen et la gouvernance socio-économique dans la perspective d'un développement durable et du plein emploi
- le rôle plus actif et cohérent de l'UE sur la scène mondiale avec une attention particulière pour la prévention des conflits et la solidarité internationale
- un système institutionnel plus efficace et plus transparent, où le contrôle démocratique et juridictionnel sont assurés.